LOCATION-VENTE

Le DG de l'AADL avance ses chiffres

Le Directeur général de l'AADL était invité jeudi, sur les ondes d'Alger Chaîne 3, pour éclairer les souscripteurs quant au programme de l'AADL I et II.

Mounira Amine-Seka - Alger (Le Soir) - Selon le responsable, à partir du 3 avril prochain, 3 000 logements en location-vente seront distribués à nouveau dans la capitale, dans le cadre de la dynamique de livraison qui a démarré en octobre 2015, à Annaba. Il a également souligné que 19 000 logements ont déjà été distribués à l'échelle nationale dont 3 000 sur la capitale qui compte 1 200 sur le site de Réghaïa, 1 911 logements à Ouled Fayet Samrouli et 180 logements, au niveau du site de Ouled Fayet I, ainsi que 296 autres à Aïn Melha.

Afin d'en finir avec le programme de l'AADL I, 7 000 logements seront distribués à l'échelle nationale. Cette opération qui s'inscrit dans ce cadre, se fera à la fin du mois d'avril où 7 000 logements seront distribués et au mois de mai, on procédera à la distribution de 8 000 logements, mais également dès la fin du mois de juin qui concernera la deuxième tranche de livraison des logements de la nouvelle ville de Sidi Abdallah et Bouinan, ainsi que tout le territoire national où 25 000 logements seront livrés aux souscripteurs.

Le directeur général de l'AADL a déclaré que le programme de l'AADL I sera clôturé à la fin 2017, puisque 19 000 logements ont été livrés dans la wilaya d'Oran, ainsi qu'à Tipasa et à Batna et que le programme de l'AADL II est déjà entamé dans certaines wilayas, où le nombre de réalisations est de 240 000 logements, à l'échelle nationale.

Ce programme doit réaliser 40 000 logements, ce qui représente un plan de charge assez important, puisque sur les 240 000, 12 000 logements sont déjà financés et 12 000 autres sont en cours de financement, de notification et d'inscription, ce qui couvre la totalité de la commande des souscripteurs des deux programmes.

Le responsable de l'AADL a souligné qu'il n'y aura aucune interruption de financement que ce soit pour l'AADL ou le LPP et que le prix du mètre carré restera au prix des 50 000 DA, mais que le loyer à payer augmentera légèrement.

Concernant le paiement des loyers et charges, l'AADL couvre 90% du recouvrement. Actuellement, pour le programme de l'AADL II, les bureaux se trouvant au niveau du stade du 5 juillet ont enregistré l'accueil de pas moins de 15 000 souscripteurs. «Impossible de recevoir autant de monde dans les bureaux ! C'est pour cela que nous avons mis un site internet au service des souscripteurs, avec lesquels nous communiquons via e-mails, ce qui évite le déplacement aux souscripteurs, mais également à nos services de travailler de manière plus méthodique, s'agissant des dossiers également.», précise M. Belaïdi.

Concernant le programme de l'AADL II, tous les souscripteurs ont procédé au paiement de la seconde tranche, ce qui permet de passer à l'étape suivante qui est le choix du site, selon le décret en vigueur ; les services AADL comptent déjà 38 750 choix faits par les souscripteurs qui recevront le 3e ordre de paiement, une fois l'opération du second versement effectuée. Cela mènera au passage à la 3e étape qu'est la pré-affectation, une fois arrivés à hauteur de 70% de l'état d'avancement de la réalisation et, enfin, la 4e tranche qui se fera à la remise des clés.

Photo : DR

Le programme de l'AADL I sera clôturé à la fin 2017.

Concernant le traitement des dossiers quant au choix du site, le responsable assure qu'il n'y a aucune mainmise, puisque deux commissions, à la tête desquelles un huissier de justice veille au bon déroulement, surtout que les dossiers se suivent de manière chronologique et de manière informatisée.

En ce qui concerne le programme de l'AADL II, il a été procédé à l'ouverture des inscriptions pour 40 000 souscripteurs, desquels, rappelle le directeur général 38 750 ont déjà porté leur choix sur le site et l'opération sera close lorsque les 1 250 souscripteurs restants feront leur choix. De là, la totalité de ces 40 000 souscripteurs passeront à l'étape du versement de la deuxième tranche.

Pour rappel, le programme de l'AADL I n'a concerné que 16 wilayas, mais le programme de l'AADL II touchera l'ensemble des 48 wilayas, à travers lesquelles 240 000 logements seront réalisés. Oran est l'une des wilayas qui auront été touchées par les deux programmes et qui a bénéficié de 500 logements dans le cadre de l'AADL II. Celles qui n'ont pas bénéficié du programme I, bénéficieront du second. M. Belaïdi a déclaré que le plus grand nombre de souscripteurs est au niveau d'Alger, au nombre de 55 000.

Au sujet des entreprises qui réalisent les logements, le responsable a parlé d'un taux de 55% d'entreprises de droit algérien sur les chantiers, à l'exemple des 6 000 logements à Tipasa qui ont été confiés à des entreprises algériennes soumises aux deux conditions majeures qui sont le respect des délais de réalisation et la qualité. Les entreprises sont payées au mois et «aucune entreprise ne doit un seul centime à l'AADL», confirme le Directeur général.

Les souscripteurs 2001-2002 de Blida seront affectés à Bouinan, dans l'idée de clore le programme de l'AADL I. Concernant les souscripteurs inscrits, ils sont soumis à 4 paliers de vérification : le fichier national, la Cnas-Casnos, le fichier du ministère de l'intérieur et celui du foncier. Dans ce cadre, pas moins de 4 500 souscripteurs ont été écartés des listes, puisqu'ils détiennent déjà des logements ou ont des permis de construire et donc, n'ouvrent pas droit à l'acquisition d'un logement AADL. Il faudrait savoir que l'opération de vérification ne s'arrêtera qu'au moment de la remise des clés, mais «Je rassure, les souscripteurs ont droit à faire des recours, au niveau des commissions ministérielles qui travaillent 6 jours sur 7 et qui répondent aux recours par e-mail, ce qui évite le déplacement aux souscripteurs», souligne M. Belaïdi.

A la question d'un auditeur, quant à l'entretien des sites AADL, M. Belaïdi a répondu que l'entretien des lieux est le problème de tous et que garder les lieux de sa résidence en bon état est un acte de civisme. Pour cela, la gestion immobilière consacre 60% des dépenses à l'entretien des ascenseurs lesquels sont au nombre de 900 et on n'en compte que 80 en panne et en cours de réparation. «Pour entretenir la propreté dans lesdits quartiers, nous avons procédé à l'installation des entreprises Ansej, ainsi que pour l'entretien des espaces verts», conclut-il.

M. A.-S.

TRIBUNAL DE BOUMERDÈS

De lourdes peines requises contre les recruteurs de Daesh

Jeudi, au second jour du procès, en criminelle, des éléments des réseaux de recrutement, particulièrement des femmes, pour le compte de Daesh, de Syrie et d'Irak, la parole a été donnée au procureur du tribunal criminel de la cour de Boumerdès pour argumenter ses accusations et requérir des peines à l'encontre de 46 accusés dont certains, 2 femmes notamment, sont en fuite en Syrie.

La justice reproche aux 46 accusés leur adhésion à un groupe terroriste (Daesh en l'occurrence), tentative d'adhésion à un groupe terroriste, soutien à un groupe terroriste, apologie du terrorisme, diffusion sur les réseaux sociaux de documents faisant l'apologie du terrorisme et non-dénonciation d'actes criminels.

Citant un à un une bonne moitié des suspects, le magistrat du parquet énumère les actes qu'ils auraient commis. Il cible particulièrement B. Khaled et D. Mehdi, considérés comme les cerveaux de ce réseau activant dans plusieurs wilayas du pays.

Pour étayer ses charges quant à l'implication des accusés dans les actes criminels, le procureur fait lecture au tribunal de quelques échanges, par le biais des réseaux de Facebook et Instagram, entre eux. Il cite un chômeur qui écrivait : «Je ne peux travailler dans les instances des taghouts.»

L'accusé visait les institutions algériennes. A certains mis en cause dans ce dossier qui se disent innocents ou qui nient leurs déclarations devant les policiers ou le juge d'instruction, le procureur donne conseil. «Libre à vous d'élaborer des scénarios pour vous défendre, encore faut-il que ces scénarios soient conséquents et logiques et qui ne soient pas pleins de trous inexpliqués et inexplicables.»

Pointant du doigt une accusée, le procureur s'est exclamé : «Je préfère ne pas m'étaler sur certaines relations.»

S'adressant ensuite à l'ensemble des inculpés, il leur dira : «L'Etat islamique vous promet le paradis, mais en réalité, c'est la coupe des têtes sans motif qu'il commet. Voyez, votre pays vous juge publiquement, dans la transparence et sans haine.» Ce qui lui fait dire plus tard : «Je suis beaucoup plus préoccupé par la récupération par ces jeunes pour les remettre dans le droit chemin que la sanction à leur infliger.»

Les observateurs présents ont noté que des zones d'ombre persistaient sur le degré d'implication de certains accusés. En effet, le parquet n'a pas donné plus de détails à leur sujet.

Par ailleurs, ce réquisitoire, c'est-à-dire le moment où est détaillée la demande de la peine à infliger à chaque accusé, s'est quelque peu terminé dans la confusion. Ni la présidente du tribunal, ni les défenseurs, encore moins les journalistes, nombreux, n'ont entendu ce détail.

Il a fallu aux journalistes faire un recoupement d'informations récoltées auprès des avocats pour savoir que le parquet a demandé 20 ans de prison ferme contre 11 inculpés, 10 ans de prison ferme contre 14 d'entre eux alors qu'une peine de 5 ans de prison ferme a été requise contre 9 suspects.

Le premier avocat à intervenir souligne la contradiction du procureur qui se dit préoccupé par le retour des accusés dans le droit chemin «Leur infliger 20 ans de prison, c'est tout simplement les jeter dans les bras de Daesh», dira-t-il.

Le défenseur, qui rappellera que la majorité des accusés n'ont pas d'antécédents judiciaires, remet ensuite en cause les résultats de l'enquête.

S'adressant au tribunal, il dira : «Je n'accuse pas la police judiciaire mais faire pression sur mon client ou ses parents pour lui arracher des aveux, c'est une situation que vous ne devrez pas accepter.» Pour maître Mustapha Bouchachi, il n'y a pas d'affaire de terrorisme. «La majorité des inculpés n'a rien à voir avec le terrorisme. On s'est approprié leurs comptes sociaux pour monter cette affaire.»

De son côté, maître El-Hadi Ouyahia s'est inspiré de la Constitution du pays pour argumenter sa plaidoirie. «On reproche à des gens d'avoir donné des avis sur leurs comptes sociaux tout à fait personnels avec d'autres personnes sur d'autres comptes aussi privés. Où sont la liberté d'expression et l'inviolabilité du courrier personnel ?» dira-t-il avant d'assener : «C'est une affaire virtuelle fonctionnant dans un monde virtuel.»

Abachi L.

Le verdict

Le verdict du procès des éléments mis en cause dans l'affaire du réseau de recrutement au bénéfice de Daesh de Syrie et d'Irak est tombé hier après-midi.

Ainsi, 20 accusés dont 8 femmes sont acquittés par le tribunal. Certains d'entre eux ont été détenus plusieurs mois en prison.

Le principal accusé chez lequel les services de sécurité ont trouvé une arme de guerre est condamné à 6 ans de prison ferme. La femme du terroriste qui a tenté de rejoindre son mari en Syrie et qui a fait demi-tour de Turquie est condamnée à 3 ans de prison ferme.

Une autre femme écope d'une année de prison ferme. Les autres inculpés sont condamnés à des peines allant de 12 à 18 mois de prison ferme.

A. L.

ORAN

1re édition du Salon du textile et de la mode

Près d'une centaine d'exposants prendront part, dès demain, et ce jusqu'au 5 avril 2017, au Centre des conventions d'Oran (CCO), à la première édition du Salon international du textile et de la mode. Parmi les participants, plusieurs pays, comme la Chine, l'Inde, le Bangladesh, le Pakistan, l'Italie, le Portugal, la Turquie et la Tunisie.

Très attendu par les amateurs de mode et de style et même des professionnels du prêt-à-porter, ce salon permettra de découvrir les dernières créations des marques nationales et internationales.

Ce que confirme l'organisateur, la Sarl Cgcom Event, qui indique qu'outre les défilés de mode et autres expositions, auront lieu des colloques et des séminaires, qui permettront l'échange d'expériences et de visions de la mode actuelle.

Parmi les exposants, l'on note la participation de fournisseurs d'équipements et autres machines, de même qu'un volet pour le textile d'ameublement et le linge de maison.

A. B.